

réforme de la PCP

le merlu à la farine, le hoki à la cantine et les pêcheurs à la ruine.

- 1- **Une crise Globale.** La pêche est en crise, c'est une réalité indéniable, mais il s'agit d'une crise globale, une réalité complexe, qui ne peut se réduire à la crise de la ressource et à l'épuisement des stocks. La crise touche l'environnement littoral profondément dégradé, bouleversé par les modifications climatiques, la gouvernance des pêches, les conceptions scientifiques de la gestion, la commercialisation, le renouvellement des marins pêcheurs, leur place sur le littoral, etc. Il faut donc apporter des réponses globales, complexes et toujours adaptées aux réalités sociales, culturelles, géographiques et environnementales des communautés concernées.
- 2- **Les QIT (Quotas Individuels Transférables)** sont présentés par de nombreux scientifiques, plusieurs ONG et la Commission Européenne comme l'outil le plus adapté et le moins coûteux pour ajuster la capacité de pêche aux objectifs de rendement maximal durable et lutter contre la surpêche. Les exemples multiples et anciens montrent que ces QIT mènent à la catastrophe sociale sans donner de garantie pour la restauration des ressources. D'autres modèles de gestion fondés sur le contrôle de l'effort de pêche et diverses mesures techniques se montrent plus efficaces sans avoir les mêmes effets sociaux négatifs. Cette approche est bien plus pertinente dans le cas le plus fréquent de pêcheries multispécifiques. La distinction opérée entre pêche artisanale et industrielle pour la mise en œuvre des QIT ne protège en rien le secteur artisan des effets pervers du système.
- 3- **Réserves marines.** De nombreuses ONG environnementalistes font la promotion des réserves marines comme outil majeur pour la protection de la biodiversité et la restauration des ressources. Certaines proposent de mettre en réserves interdites à la pêche 40% des océans, considérant qu'il s'agit là du seuil minimum qui permet une restauration des capacités des océans. Si une telle proposition est favorable à la biodiversité, elle condamne à la disparition une bonne moitié des pêcheurs dans le monde. Pour les pays du Sud où la pêche fait vivre des millions de personnes, cela veut dire pour ces dernières, la misère et la faim, en l'absence de solution alternative. Cela signifie aussi pour les espaces restant la poursuite et l'aggravation de la surexploitation. Tout cela est déjà constaté dans de nombreuses réserves des pays du Sud. Les réserves, quand elles sont justifiées, doivent être intégrées dans des projets de gestion territoriale, auxquels sont étroitement associés les pêcheurs. Le parc marin d'Iroise et les aires protégées de Méditerranée constituent des exemples soutenus par les pêcheurs, qu'il est possible de reproduire.
- 4- **La casse des bateaux.** De nombreuses ONG environnementalistes, la commission Européenne et de nombreux députés européens n'ont de cesse de réclamer une

diminution, de 1/3 à 2/3 suivant les cas, du nombre de bateaux et de pêcheurs, alors que la puissance des navires a déjà diminué de 30% de 1995 à 2007 pour les bateaux de 12 à 24 m. Il est vrai que cette diminution de puissance n'a pas entraîné la même baisse de l'effort de pêche du fait de l'augmentation de l'efficacité des engins. Poursuivre dans cette voie est suicidaire. S'il existe des secteurs où la casse des navires se justifie, elle ne peut être généralisée sous peine de mettre en péril l'existence de ports, de communautés et de la filière elle-même dans de nombreuses régions. S'il est encore possible de restaurer difficilement un stock, il est impossible de recréer une communauté de pêcheurs. Il est possible de maîtriser l'effort de pêche par d'autres mesures que les pêcheurs eux-mêmes proposent comme les repos biologiques, des licences, des limitations de taille des bateaux, etc. La politique de casse généralisée est destructrice de l'avenir, de l'espoir d'un renouveau, elle empêche l'installation des jeunes.

- 5- **Repenser la commercialisation.** On ne peut régler le problème de la gestion des ressources indépendamment d'autres éléments comme les problèmes de commercialisation. Dans un marché mondialisé, la fixation des prix n'a que peu de rapports avec les prix de revient ou le niveau de l'offre locale, les mécanismes de protection élaborés dans les années 70 ne sont plus adaptés. Il ne sert à rien pour les pêcheurs de travailler à la restauration des stocks si l'état des marchés ne permet pas de vendre les produits pêchés. C'est ainsi que des coquilles st Jacques, des langoustines sont réduites en farine du fait de la concurrence étrangère. Il en a été récemment de même pour le merlu dont les ressources se reconstituent. Dans un tel contexte, les appels d'ONG au refus d'acheter des produits de qualité, dont la ressource est en relative bonne santé, sont totalement contreproductifs. Il est indispensable de repenser les modèles de commercialisation et de recréer des liens entre les pêcheurs et les consommateurs des territoires.
- 6- **La consommation des produits de la mer** a connu une forte progression du fait de modes, de crises alimentaires, de préoccupations de santé. Dans un monde qui dispose d'environ 15 kg de poisson par habitant et par an, la croissance rapide de la demande dans les pays riches comme la France soulève de nombreux problèmes et favorise la pression sur la ressource. Il est donc indispensable d'appeler à une consommation responsable et modérée en fonction des disponibilités réelles. Les consommateurs, les distributeurs, les restaurateurs doivent veiller à valoriser les productions locales pêchées de manière responsable. L'arme du boycott est délicate à manier du fait qu'elle défavorise aussi des pêcheurs dont les pratiques sont responsables.
- 7- **Solidarité avec les pêcheurs du Sud.** Pêcheurs, consommateurs, tous les acteurs de la filière doivent intégrer dans leurs préoccupations la situation souvent dramatique des pêcheurs du Sud. Il faut apprendre à considérer les problèmes de la pêche avec le

regard des gens du Sud. L'exportation à outrance des poissons de qualité, comme de petits pélagiques, peut avoir des conséquences négatives sur leurs ressources, leurs disponibilités alimentaires. Elle pèse aussi sur les prix des poissons débarqués par les pêcheurs en Europe. La pression des ONG, des distributeurs, des consommateurs en faveur des certifications peut créer des obstacles injustes et injustifiés pour l'accès à nos marchés. Nous devons veiller à ne pas imposer nos points de vue de pays riches dans des contextes sociaux et économiques marqués par la misère. La solidarité entre pêcheurs est à construire dans le respect mutuel.

- 8- **Aquaculture.** La Commission Européenne veut promouvoir l'aquaculture pour remplacer une pêche en déclin et satisfaire une demande croissante. Cette aquaculture tournée vers des espèces carnivores nécessite l'utilisation massive de farine de poisson. Elle a par ailleurs des effets négatifs sur l'environnement littoral. Il faut donc manifester une grande prudence face à ce type de développement, et maintenir avec force l'intérêt de la pêche pour satisfaire les besoins en protéines.
- 9- **Pêche artisanale.** La Commission Européenne commence-t-elle enfin à prendre en compte la spécificité et l'intérêt de la pêche artisanale ? Sa réaction aux propositions émises par les représentants et les défenseurs de la pêche artisanale réunis à Bangkok en octobre 2008 est cependant inquiétante, car elle considère qu'en Europe, il n'y a pas de spécificités des problèmes de la pêche artisanale. Les timides avancées concernent une reconnaissance de l'intérêt social de la pêche artisanale. C'est une vision étroite de la pêche artisanale, et elle ne prend pas en compte la capacité de ce secteur à occuper la quasi-totalité de la Zone de pêche exclusive de l'Union Européenne. La pêche hauturière peut et doit aussi s'exercer dans le cadre d'entreprises artisanales.
- 10- **Gouvernance.** L'échec de la PCP (Politique Commune des Pêches) est aussi un échec de la gouvernance. Un travail de décentralisation est engagé dans le cadre des CCR (Comités Consultatifs Régionaux). Cette évolution est positive, mais il reste un long chemin à parcourir pour parvenir à un mode de gouvernance associant réellement les pêcheurs à la cogestion des ressources sur une base territoriale. Les exemples de gestion réussis montrent qu'il s'agit d'unités de gestion territoriales où les pêcheurs détiennent un réel pouvoir et agissent en concertation étroite avec des scientifiques, parfois en lien avec des associations environnementalistes. Au lieu de confier la régulation et la gestion à des mécanismes de marchés comme les QIT, l'objectif de la réforme de la PCP doit donc être de conforter ces approches territoriales, en soutenant les pêcheurs dans l'initiation et le développement de ces démarches. La responsabilisation ne doit pas s'inscrire dans des logiques marchandes destructrices des démarches collectives.

Collectif Pêche et développement,

Lorient, le 16 mai 2009